

AGIR À PARIS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

NOS PARTENAIRES ASSOCIATIFS

ACB (Association Culture Berbère) - ACORT (Assemblée Citoyenne des femmes Originaires de Turquie) - Aide aux victimes 18 - AJFB (Association des Juristes Franco-Berbères) - ASFAD (Association des Femmes Algériennes Démocrates) - Association franco-chinoise Pierre Durcef - ATF (Association des Tunisiens de France) - AVFT (Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail) - Avocats femmes et violences - CAMS (Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines) - CCEM (Comité Contre l'Esclavage Moderne) - Centre d'hébergement Louise Labé (HAFB) - Centre d'hébergement Phare (ARFOG) - Centre d'hébergement Suzanne Képès (Aurore) - CFCV (Collectif Féministe Contre le Viol) - CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille) - CIMADE - CNDF (Collectif National des Droits des Femmes) - ELLER, Visages pluriels de Turquie - Elles'imaginent - Espace solidarité (HAFB) - FACEEF - Femmes de la Terre - Femmes pour le dire, femmes pour agir - Femmes solidaires - FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) - GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles) - Institut de Victimologie - LTDF (Libre Terres Des Femmes) - Maison des femmes de Paris - MD'Delles (Mouvement pour la démocratie) - MFPP (Mouvement Français pour le Planning Familial) - Ni putes, ni soumises - Paris Aide aux victimes - Passiflora - Primo Lévi - RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie Juridique des Femmes Immigrées et Réfugiées), etc.

PUBLICATIONS



- Dépliants « AGIR face aux violences » pour l'information du grand public
 - Brochure « Vous avez le droit de dire non » pour la prévention des mariages forcés en direction des jeunes, filles et garçons
 - Guide à l'usage des Maires et des élus-es qui célèbrent les mariages dans les arrondissements
 - Guide pour l'accueil et l'orientation des victimes d'infractions pénales
 - Brochure d'information sur l'ordonnance de protection
- Ces publications sont disponibles auprès de l'Observatoire.

CONTACT

Observatoire de l'égalité femmes-hommes

Secrétariat général - 4, rue Lobau - 75004 PARIS

Tél. : 01 42 76 55 17

Courriel : observatoirefh.sg@paris.fr

Christine GUILLEMAUT, Cheffe de projet

www.paris.fr rubrique PARIS POLITIQUES/citoyenneté

MAIRIE DE PARIS
SECRETARIAT GENERAL

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

MAIRIE DE PARIS



Mairie de Paris, Secrétariat général 2011. Conception et réalisation : Coerencia



PARIS ENGAGE
POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : SORTIR DU SILENCE

PARIS S'ENGAGE

- Développer la prévention des violences sexistes et l'information du public
- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences
- Former les acteurs-trices pour une action cohérente sur tout le territoire parisien
- Publier des guides thématiques à l'usage des professionnels qui œuvrent à Paris

Observatoire de l'égalité femmes-hommes
Secrétariat général de la Ville de Paris

VIOLENCES DE GENRE

DES VIOLENCES SUBIES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE, L'UNIVERS PROFESSIONNEL OU LA VIE SOCIALE

Les violences de genre sont une réalité ancrée au sein de nos sociétés contemporaines. Ces manifestations qui touchent à l'intégrité des personnes font encore l'objet d'une certaine tolérance sociale. Les violences sexistes et sexuelles sont multiples, qu'elles se produisent dans la famille, dans le couple, dans la rue, au travail... Elles sont physiques et psychologiques (harcèlement, viol, y compris le viol conjugal). S'y ajoutent celles à l'encontre des petites filles et des adolescentes : la contrainte au mariage et les mutilations sexuelles féminines.

UN PLAN D'ACTION CONDUIT PAR LA VILLE

La Ville de Paris mène une politique active pour construire une réponse globale à l'égard des personnes touchées par ces différentes situations de violence au sein de la capitale.

Le plan d'action de l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes porte sur la prévention, l'accompagnement et l'hébergement des victimes, le maillage territorial des réseaux d'aide aux victimes, la sensibilisation des jeunes, la formation des acteurs-actrices des services sociaux, la mise en œuvre du contrat de sécurité de la Ville.

Sa mission s'inscrit dans la durée, en plaçant la victime au centre d'un processus de prise en charge et d'accompagnement qui lui permet de sortir du silence et de l'isolement et de trouver, le plus rapidement possible, soutien et protection face aux situations rencontrées.

PRÉVENIR LES VIOLENCES

Le premier geste d'accueil et d'écoute est de la plus grande importance face aux violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. L'Observatoire organise la formation des agents de la Ville de Paris, pour un meilleur « primo-accueil » permettant d'orienter les victimes de violences physiques, mais aussi psychologiques et verbales, commises dans le couple et dans la famille.

ZOOM

En France

■ Une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint. Un homme meurt tous les 14 jours sous les coups de sa conjointe ; dans environ 50% des cas, la meurtrière était victime de violences depuis de nombreuses années.

■ 140 femmes et 25 hommes ont été tués par leur conjoint ou ex-conjoint en 2009. 10 décès d'enfants et 54 suicides des agresseurs ont été, en 2009, les conséquences tragiques de ces faits de violence.

■ 75 000 femmes sont victimes de viol chaque année.

■ En 2011, les violences faites aux femmes dans l'espace public ont augmenté de 13%.

■ Le coût global annuel de ces violences représente 2,5 milliards d'euros : soins dispensés aux victimes, traitement des plaintes, prise en charge des traumatismes.

À Paris

■ De 3 500 à 4 000 faits de violence de genre sont enregistrés chaque année par les services de Police.

■ Seulement 8% des femmes franchissent la porte du commissariat : plus de 45 000 femmes victimes n'osent pas porter plainte.

■ 55% des violences faites aux femmes se produisent dans la sphère privée.

ACCOMPAGNER LES VICTIMES

L'ensemble des acteurs-actrices des services sociaux de la Ville de Paris se qualifie pour un accompagnement social de qualité. Avec le soutien de l'Observatoire, le réseau associatif déploie peu à peu ses points d'accueil et ses permanences pour faciliter l'accès aux droits des victimes et leur accompagnement psychologique. Pour les femmes qui doivent fuir leur domicile pour des raisons de violences, trois centres d'hébergement assurent un accueil spécialisé. Des réponses nouvelles émergent à l'égard des enfants exposés aux violences et pour l'accueil des « hommes violents ».

UNE COOPÉRATION CONCERTÉE

Depuis 2009, les violences faites aux femmes font partie des objectifs prioritaires du contrat de sécurité de la Ville et des contrats de sécurité d'arrondissements, qui impliquent à la fois le Préfet, le Procureur, le Préfet de police, le Recteur de l'Académie et le Maire. Pour ce faire, l'Observatoire renforce les capacités d'action des « réseaux d'aides aux victimes », créés par la Ville, et stimule la prévention des violences dans les arrondissements.

Pour l'ensemble des actions, l'Observatoire développe des partenariats avec les Directions :

- de la prévention et de la protection
- des usagers, des citoyens et des territoires
- de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
- des familles et de la petite enfance
- de la jeunesse et des sports
- des affaires scolaires
- ainsi qu'avec le Centre d'Action Sociale de la Ville.

La qualification de 80 référents-es violence conjugale, la conception d'outils méthodologiques, la mise en œuvre du projet « Ciné-égalité » sont autant de réalisations concrètes menées en partenariat avec ces institutions nationales ou territoriales.

UNE AVANCÉE MAJEURE

Une nouvelle loi relative aux violences faites aux femmes a été votée le 9 juillet 2010. Celle-ci renforce l'arsenal juridique face aux violences de genre, grâce à des dispositions novatrices.

- Elle garantit le respect des mesures d'éloignement prises à l'encontre du conjoint violent.
- Elle crée un délit de harcèlement psychologique au sein du couple, qui vient renforcer le droit pénal face à la violence des mots, qui n'est pas moins éprouvante que la violence physique.
- Elle prend en compte les mariages forcés qui sont désormais considérés comme une circonstance aggravante en cas de violences exercées contre une femme qui refuse l'union qu'on lui impose.
- Elle comporte la création d'une ordonnance de protection, qui vise à mieux protéger les femmes ainsi que les enfants exposés à ces violences dans le couple.

REPÈRES

→ Dans la grande majorité des cas, l'auteur des violences est connu de la victime : c'est le partenaire régulier (mari, concubin, pacsé), c'est l'ex-partenaire, parfois le partenaire occasionnel. En outre, les violences se produisent souvent au moment d'une séparation.

→ On recense ces faits de violence dans tous les arrondissements de la Ville. Toutes les nationalités, les origines, les cultures sont concernées. La tranche d'âge la plus exposée est celle des 30 à 40 ans (49%), alors que celle des femmes de moins de 30 ans représente 24%. Les catégories socioprofessionnelles les plus impactées sont celles qui sont les plus dépendantes sur le plan économique.

À SAVOIR

→ Des femmes en attente de titre de séjour sont parfois confrontées à la violence au sein du couple et victimes d'un « chantage aux papiers » pour l'obtention de ce titre de séjour. Dans d'autres situations, lorsque la violence a contraint des femmes à quitter leur pays d'origine, obtenir l'asile politique est un véritable parcours du combattant.

→ Quand il y a des enfants, ceux-ci peuvent être témoins et par conséquent victimes eux aussi de ces violences conjugales. En effet, l'exposition des enfants à la violence les rend vulnérables et peut engendrer des troubles du comportement, de l'anxiété, des carences, des retards dans le développement cognitif. Le risque qu'ils reproduisent ces manifestations de violence, dès le plus jeune âge, est bien réel.